

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MARS 2022 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents : 10

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Françoise CAMPREDON, Yves ESCAPE, Marc BILLES, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nathalie PIQUE (pouvoir à Guy PALOFFIS), Carine DEVOYON (pouvoir à Laurence BARBERA), Karine CAROLA (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA), FALZON Christian (pouvoir à Xavier ROCA)

Absents excusés : Christelle LEBOEUF, Laurent FOURMOND Yannick COSTA, Nicolas OLIVE, Evelyne SARRAZIN

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 24/02/2022

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2022/01	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – COOPERATION DECENTRALISEE - FORAGE – COMMUNE DE SAY (NIGER)	<p>► DECIDE du versement d'une subvention de 8 000 € à la commune de SAY (Niger) pour le financement des travaux du forage de Alloré dans le cadre de la coopération décentralisée ; cette somme sera versée par l'intermédiaire de l'ONG RAIL Niger</p> <p>► DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/002	<u>PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT COMMUNAL « EL VINYER »</u>	<p>► DECIDE de la mise à la vente des dix lots composant le lotissement communal « <i>Al Vinyer</i> » au tarif proposé par M. le Maire, soit 220 €/m²</p> <p>► PRECISE que les actes notariés seront passés par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, notaire associé à MILLAS -66170-,</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/03	<u>ATTRIBUTION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »</u>	<p>► VALIDE le compromis de vente type ainsi que les attributions des lots 1,2,3,6, 8, 9 et 10 ;</p> <p>► INDIQUE qu'un dépôt de garantie égal à 10% du prix de vente devra être versé par l'acquéreur au moment de la signature du compromis de vente ;</p>	Adoption à l'unanimité

		<p>► STIPULE que les acquéreurs ne pourront pas revendre leur bien (sauf circonstances exceptionnelles après approbation par le Conseil Municipal) pendant un délai de 10 ans à compter de la date d'acquisition.</p> <p>► AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente, ces derniers devant être passés par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire Associé à MILLAS, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.</p>	
2022/04	<p align="center"><u>CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX</u></p>	<p>► APPROUVE les avenants concernant les marchés de travaux relatifs à la construction d'un centre technique municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot n° 6 – dallage industriel – entreprise TSBI : plus-value de 4 390,20 € HT (Marché initial : 23 790 € HT) • Lot n°8 - électricité – entreprise SARL SAGUY plus-value de 1005 € HT (Marché initial : 52 001 € HT) • Lot n°9 - plomberie – entreprise CEGELEC : plus-value de 2500 € HT (Marché initial : 42 000 € HT) <p>► DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au BP 2022 de la Commune.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/05	<p align="center">AVENANT CONVENTION INSTRUCTION DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME PAR L E SERVICE INSTRUCTEUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN DEMATÉRIALISATION</p>	<p>Dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS) à compter du 01/01/2022</p> <p>► APPROUVE ledit avenant.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention</p>	Adoption à l'unanimité
2022/06	<p align="center"><u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN DEFIBRILLATEUR EXTERNE SEMI- AUTOMATIQUE ET D'UN COFFRET DE PROTECTION</u></p>	<p>► APPROUVE la convention portant sur la mise à disposition gratuite par le Conseil Départemental des P-O d'un défibrillateur externe semi-automatique et d'un coffret de protection ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/07	<p align="center"><u>CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS 2021 A LA COMMUNE EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION</u></p>	<p>► APPROUVE la convention financière présentée portant sur l'attribution d'un fonds de concours 2021 -1^{ère} Part- à la Commune pour l'extension de la vidéoprotection</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité

2022/08	<u>CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS 2021 A LA COMMUNE SALLE DE CONVIVIALITE</u>	<p>► APPROUVE la convention financière présentée portant sur l'attribution d'un fonds de concours 2021 -2^{ème} Part- à la Commune pour la création d'une salle de convivialité</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/09	<u>INTEGRATION ESPACES VERTS – LOTISSEMENT « LE CHAI » (RUE DES CERISIERS)</u>	<p>► APPROUVE l'intégration à l'euro symbolique des espaces verts du Lotissement « Le Chai » - Rue des Cerisiers dans le domaine public communal (parcelles sect. AH 426, 518 à 530)</p>	Adoption à l'unanimité
2022/10	<u>CONTRAT DE PRET A USAGE PARCELLE AK 339 - « EL CARRERO »</u>	<p>► AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt à usage à intervenir entre la Commune, propriétaire de la parcelle cadastrée AK 339, et M. BILLES Henri, domicilié à Pézilla la Rivière (66370).</p>	Adoption à l'unanimité
2022/11	<u>MODALITES DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</u>	<p>► PREND ACTE des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,</p> <p>► ATTRIBUE, aux agents pouvant y prétendre, le versement des IHTS et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées,</p> <p>► ATTRIBUE aux agents pouvant y prétendre, le versement des heures dites complémentaires, et à défaut de possibilité de récupération</p>	Adoption à l'unanimité
2022/12	<u>MODIFICATION DE BAUX PROFESSIONNELS DU CENTRE MEDICAL MEDECINS ET INFIRMIERES</u>	<p>► ACCEPTTE les modifications des conditions des baux professionnels conclus entre la Commune et les docteurs CARAULEANU et MASARDO et le cabinet d'infirmières, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loyer mensuel de 100 € TTC pour les docteurs CARAULEANU et MASARDO • Loyer mensuel de 300 € TTC pour le cabinet d'infirmières • Répercussion des charges générales à hauteur de 100% <p>► APROUVE le projet de bail professionnel consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} mars 2022 concernant la location d'un local professionnel au Dr MICHALSKI Christian aux même conditions que les autres médecins.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ces affaires, les actes devant être passés par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS (66140).</p>	Adoption à la majorité des membres présents et représentés

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.